



PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Jean-Louis DREVEAU, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Nathalie TEXIER, Françoise TOURAINE.

Absents excusés : Jean-Luc FOURNEYRON, Christophe GABARD, Patrick LAURENT.

Pouvoirs : Christophe GABARD donne pouvoir à Christine POLO, Jean-Luc FOURNEYRON donne pouvoir à Brigitte COUSSAY.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Françoise TOURAINE a été élue secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

À l'ordre du jour :

I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08 février 2024 :

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans observation.

II. Délibérations :

N° D2024_11 - VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2024.

Monsieur le Maire présente pour le budget 2024, les diverses demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue les subventions suivantes, à l'unanimité :

Détail au verso →

SUBVENTIONS 2024			
BÉNÉFICIAIRES	Subventions attribuées 2023	Demandes subventions 2024	Subventions attribuées 2024
Association Locale d'Aide à domicile	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Amicale sportive de Pouillé-Tercé	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
APE	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Badmixton	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Banque Alimentaire de la Vienne	100,00 €	Pas de montant précis	100,00 €
Entente Pongiste de Tercé St Julien l'Ars	700,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Fonds Solidarité Logement Dépt Vienne	100,00 €	Pas de montant précis	100,00 €
Les enfants de St Julien l'Ars	150,00 €	Pas de montant précis	200,00 €
SPA	204,00 €	205,00 €	205,00 €
Terc'Anim	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Association cantonale U.S.E.P.	150,00 €	Pas de montant précis	150,00 €
Vienne et Moulière Solidarité	200,00 €	400,00 €	400,00 €
A toi de jouer	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Société des Auteurs du Poitou Charentes	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Subvention non attribuée	1 446,00 €		895,00 €
TOTAL	5 000,00 €	5 055,00 €	6 000,00 €

N° D2024_12 – FERMETURE D'UNE CLASSE SUR LE REGROUPEMENT JARDRES POUILLÉ TERCÉ À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025.

Le SIVOS a été informé de la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2024/2025 au sein du regroupement et plus particulièrement à l'école de Jardres. En 2021, le regroupement avait déjà été impacté avec la fermeture d'une classe à l'école de Tercé.

A ce titre, et à l'unanimité, le conseil municipal conteste cette fermeture de classe sur le regroupement.

N° D2024_13 – CONVENTION D'INTÉGRATION AU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL C@BRI POUR LA MÉDIATHÈQUE.

Actuellement, notre médiathèque est hébergée informatiquement dans le logiciel métier de la Bibliothèque Départementale de la Vienne. Cette solution d'hébergement, dénommée c@bri, lui permet de bénéficier d'un logiciel métier et d'un site internet de bibliothèque. Le réseau c@bri regroupe toutes les bibliothèques des communes du département hébergées informatiquement sur le logiciel de la BDV.

En 2024, la Bibliothèque Départementale de la Vienne sera ré-informatisée. A ce titre, la commune a émis le souhait de poursuivre l'adhésion de sa médiathèque au réseau c@bri.

Monsieur le Maire présente la convention d'intégration au réseau départemental c@bri à signer avec le Département de la Vienne pour notre médiathèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la signature de la convention proposée et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces s'y référant.

III. Point sur les commissions :

- **École :** Christine POLO rend compte au conseil municipal :

- De l'intervention du lundi 04 mars 2024 au matin auprès de l'inspection académique de la Vienne de Montmorillon contre la fermeture d'une classe sur le regroupement scolaire Jardres Pouillé Tercé. La prévision d'une grande manifestation s'est finalement réduite à la présence de 5 personnes : Christine POLO, adjointe au Maire de Tercé et présidente du SIVOS Jardres Pouillé Tercé, Ludmila POLO, adjointe au Maire de Jardres et membre du bureau du SIVOS Jardres Pouillé Tercé, Stéphane PATRIER, suppléant d'Elisa BELLUCO, député de la Vienne, et deux représentants de parents d'élèves.

Monsieur Frédéric ARTAUD, adjoint à l'inspecteur d'académie de la Vienne a pris le temps de les recevoir. Malheureusement, la décision de fermeture d'une classe était déjà définitive.

- Du conseil d'école du mardi 12 mars 2024 à Pouillé. Un collectif de parents s'est créé dénonçant, par réseau social, le comportement des institutrices de l'école de Pouillé envers leurs élèves, allant même jusqu'à les accuser de maltraitance. Les propos y sont très visés et violents. Madame Laure TURI, inspectrice de l'Éducation nationale de Montmorillon est venue rencontrer les institutrices concernées. Rien ne peut être fait contre ce collectif puisqu'il s'agit de l'utilisation d'un groupe privé.

En apprenant ce fait, plusieurs parents ont transmis des témoignages de soutien envers les institutrices qui avaient déjà eu leurs enfants en classe.

- **Voirie :** Christine polo informe le conseil municipal des points suivants à la demande de Jean-Luc FOURNEYRON :

- Le candélabre de l'éclairage public devant le VIVAL a disparu. Cela engendre une grande zone sombre et le passage piéton n'est plus éclairé. Sorégies a été prévenue. La commune est en attente de son intervention.

- Entretien du stade d'honneur : Des devis ont été reçus pour la scarification et le sablage du terrain de foot par les sociétés EDP (5 963.60 €) et Técères (4 340.32 € TTC). Une convention a déjà été établie avec la commune de Jardres pour le prêt de matériel afin de réaliser ces actions. A voir ce qui pourrait être mis en place sans réaliser de doublon.

- PPI Voirie : Un rendez-vous est prévu le 20 mars avec Grand Poitiers pour la mise à jour des indicateurs. Le solde est important. A voir les possibilités de remplacer tous les candélabres du bourg. Le budget estimé est d'environ 35 000 €. Il faudra également évoquer les points suivants : cheminements vers l'école, aménagement de la cour de l'école (subventions PPI avec Monsieur AYMARD) et goudronnage du chemin du stade jusqu'à la salle omnisports.

- Éclairage photovoltaïque à Japré : FONROCHE et SOREGIES ont été relancées pour un chiffrage. Un rendez-vous est fixé le 21 mars avec SOREGIES pour étudier les possibilités d'installation (notamment sur un poteau existant). A voir si ces travaux pourraient être pris en charge par le PPI.

- Un rendez-vous est fixé le 22 mars avec le Département de la Vienne pour une étude de faisabilité d'un chemin piétonnier reliant le bourg à la Ferrandière ainsi qu'un cheminement pour les collégiens vers les arrêts de bus.

- **Bâtiments :** Jean-Joël BRUNET informe le conseil municipal des points suivants :

- Les agents communaux sont en train de remettre en état le logement situé 8 place de l'Église. La société retenue pour nettoyer ce logement ne s'est pas occupée ni des murs, ni des plafonds, ce qui a demandé davantage de travail à nos agents techniques. Finalement, le montant de la prestation s'est révélé élevé par rapport au travail effectué.

- Nous avons reçu les devis pour le remplacement de la chaudière de l'école (DEBIN : 47 000 € et ABREU : 20 000 €). La société ABREU propose une extension de garantie de 10 ans. Elle s'est déplacée avec son fabricant de chaudières et s'est basée sur l'étude de la consommation de gaz de l'école des 3 dernières années. Elle nous propose une chaudière moins puissante que celle actuelle mais qui correspond mieux à notre consommation. Le conseil municipal est d'accord pour travailler avec la société ABREU qui doit également nous transmettre un devis pour la création d'un plafond suspendu à la cantine et à la garderie. L'objectif est de réaliser une opération globale dans le cadre énergétique.

• **Jeunesse** : Comme convenu le mois dernier, Marion AUBRUN demande aux membres du conseil municipal si certains seraient volontaires pour s'investir dans la commission des jeunes. Personne ne s'est manifesté ce qui est dommage car les jeunes sont motivés et ont beaucoup d'idées. Ils attendent juste que la commune leur permette et les aide à les mettre en pratique.

Afin que la commission des jeunes subsiste, le conseil municipal décide de recruter une personne dans le cadre d'un service civique à partir du mois de juillet 2024. Une annonce sera diffusée. Le BAFA sera fortement recommandé.

• **Manifestations et culture** : Charlotte PARENTEAU-DENOEL informe le conseil municipal des événements suivants :

- Actuellement à la médiathèque : Concours photos sur le thème « graphique ». Beaucoup de photos sont exposées. Tout le monde est invité à voter.
- La médiathèque organise une vente de livres à 1€.
- Une conférence sur les bienfaits du sport sur le cerveau est organisée le 04 avril à 20h30 à la médiathèque.

Brigitte COUSSAY rappelle le spectacle des Rolling Cats le 30 mars 2024 à 20h30 à la salle des fêtes.

IV. Questions diverses :

- Suite à plusieurs dysfonctionnements et problèmes de communication, une réunion sera organisée entre l'association de foot et les services de la mairie afin de fixer définitivement les tâches de chacun et leur planification sur les terrains de foot.

- L'association la Boule tercéenne a prévenu la mairie qu'elle ne désirait plus organiser sa brocante qui se déroule annuellement fin août. Ayant un grand succès, elle propose de demander aux autres associations communales si elles seraient intéressées pour reprendre cette manifestation. Un mail sera envoyé aux associations.

- Monsieur le Maire donne lecture du dossier relatif au projet d'installation de panneaux photovoltaïques au VIVAL. La gérante demande à la commune l'autorisation de réaliser les travaux sur le commerce dont le bâtiment est communal. Elle confirme également que cette opération sera à sa charge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et cinquante minutes.

Le Maire,
Christian RICHARD

La secrétaire de séance,
Françoise TOURAINÉ